

Mariage

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE VILLE DE NOGENT-SUR-OISE

CONSTITUTION DU DOSSIER

Dossier vu le : _____

Validé le : _____

☐ À compléter

☐ **Réservation salle :** ☐ Salle des Mariages (rez-de-chaussée)

☐ Salle du Conseil (1^{er} étage)

Réservée par (agent de service) : _____

☐ Échange d'alliances

☐ Elu sollicité : _____

☐ Établissement et transmission du courrier
au Cabinet du Maire

☐ Agenda outlook

MARIAGE

Époux(se) 1 : _____

Époux(se) 2 : _____

Date : _____ Heure : _____

Contrat de mariage : ☐ OUI ☐ NON

Nombre d'invités en Mairie : _____

Accord de publication dans le magazine municipal : ☐ OUI ☐ NON

Livret de famille à récupérer : ☐ OUI ☐ NON



VILLE DE

Nogent
sur-Oise

GRANDIR . S'OUVRIR . TRANSMETTRE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du général de gaulle

60180 Nogent-sur-Oise



Mariage Civil

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE VILLE DE NOGENT-SUR-OISE

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Madame, Monsieur,

Vous vous mariez prochainement à la mairie de Nogent-sur-Oise, à cette occasion nous vous adressons toutes nos félicitations par avance.

Cette charte portant règlement du déroulement des cérémonies civiles de mariage s'adresse aux futurs époux et à leurs invités.

Cette charte a pour objet de rappeler un certain nombre de règles de civilités pour que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage avec la solennité de l'évènement, le respect des lieux ainsi que les règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de la Mairie.



VILLE DE

Nogent
sur-Oise

GRANDIR . S'OUVRIR . TRANSMETTRE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du Général de Gaulle

60180 Nogent-sur-Oise



ACCÈS À LA MAIRIE ET RÈGLES DE STATIONNEMENT

La cérémonie se déroulera en Mairie, au 74 rue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages (au rez-de-chaussée, capacité de 40 personnes maximum) ou dans la salle du premier étage (accessible par les escaliers ou l'ascenseur, capacité de 150 personnes maximum,) selon le nombre d'invités. L'accès aux salles se fera sur l'entrée latérale de la mairie et non aux entrées principales.

Un parking public ainsi que des places de stationnement sont à votre disposition tout autour de l'Hôtel de Ville. Les emplacements sont entièrement gratuits. Des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sont également disponibles.

Le stationnement en dehors des places matérialisées et, d'une manière plus générale, le stationnement dangereux ou gênant est interdit. Cela est passible, le cas échéant, des sanctions prévues par le Code de la route (paiement d'une amende voire mise en fourrière du véhicule concerné). La commune est placée sous vidéoprotection.

LE RESPECT DU CODE LA ROUTE

De manière générale, les mariés et leurs invités devront respecter les règles du Code de la route. Ils devront emprunter les seules voies de circulation autorisées aux véhicules motorisés en respectant les limitations de vitesses prescrites et veiller à la sécurité des riverains et de toute personne qui pourrait se trouver aux abords de la Mairie.

L'obstruction de la circulation est strictement interdite. En cas de mise en danger d'autrui, l'intervention des forces de l'ordre sera immédiatement sollicitée.

Les futurs époux, les témoins et les invités doivent se présenter 15 minutes avant le début de la cérémonie.

Si vous souhaitez prendre des photos avant la cérémonie, sur le parvis ou dans le parc de la Mairie, nous vous demandons de bien vouloir anticiper le temps nécessaire, afin d'être à l'heure dans la salle des mariages.

Des cérémonies sont peut-être prévues avant ou après la vôtre. L' élu ainsi que les agents qui officient sont prêts et vous attendent. Le respect des horaires est indispensable. Tout retard, même léger, devra être signalé auprès du service.

Ainsi, tout retard, en fonction de sa durée et de son motif, pourra vous exposer à attendre la fin des autres cérémonies prévues le même jour et le cas échéant en fonction des contraintes de l'Officier d'Etat-Civil, au report de votre mariage à une date ultérieure. Dans cette hypothèse, la Commune ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles incidences de ce report.

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Les appareils photos et caméras sont autorisés pendant la cérémonie.

L'utilisation de confettis, pétales ou autre est interdit à l'intérieur de la Mairie tout comme tout objet de décoration (ballons, guirlandes etc...). À l'extérieur, cette pratique est tolérée dans la mesure du raisonnable.

Les pétards, fumigènes et tout autre artifice tels que des tirs de mortier sont formellement interdits, sous peine de poursuites judiciaires.

Le cortège pourra rester aux abords de la Mairie pour une durée raisonnable et tant qu'il ne perturbe pas les autres cérémonies qui pourraient avoir lieu le même jour.

Il est également formellement interdit d'apporter de la nourriture ou boissons à l'occasion de la cérémonie.

ENGAGEMENT DES FUTURS ÉPOUX

Les futurs époux s'engagent par la signature de cette charte qui leur est remise par le service lors du dépôt de leur dossier à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les règles et valeurs de la République, avec la vie des services, autres administrés et riverains. Ils s'engagent à porter à connaissance de leurs invités, le contenu de cette charte pour que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

Le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale souhaitent aux futurs mariés et à leurs invités, une très belle cérémonie et beaucoup de bonheur.

Nom, prénom et signature des futurs époux, précédée de la mention « Lu et approuvé »

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

POUR LE(OU LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 1 :

Nom et prénom de votre parent 1 : _____

Profession de votre parent 1 : _____

Domicile de votre parent 1 : _____

Nom et prénom de votre parent 2 : _____

Profession de votre parent 2 : _____

Domicile de votre parent 2 : _____

POUR LE(OU LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 2 :

Nom et prénom de votre parent 1 : _____

Profession de votre parent 1 : _____

Domicile de votre parent 1 : _____

Nom et prénom de votre parent 2 : _____

Profession de votre parent 2 : _____

Domicile de votre parent 2 : _____

Un contrat de mariage est-il prévu ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, préciser le NOM, l'adresse du Notaire et la date du contrat :

Avez-vous des enfants en commun ?

☐ OUI

☐ NON

Préciser votre domicile conjugal commun après le mariage :

Préciser les numéros de téléphone où nous pouvons vous contacter dans la journée :

Portable de époux(se) 1 : _____

Portable de époux(se) 2 : _____

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le service de l'Administration Générale sis à 74 rue du Général de Gaulle 60180, Nogent-sur-Oise pour l'instruction des dossiers du service de l'Administration Générale. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale (articles 1240 et suivants du Code Civil). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service de l'Administration Générale de la ville de Nogent-sur-Oise.

Les données sont conservées pendant une durée de 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : dag@nogentsuroise.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 74 rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise.

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du général de gaulle

60180 Nogent-sur-Oise



Mariage

**SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE
VILLE DE NOGENT-SUR-OISE**

CONSTITUTION DU DOSSIER



VILLE DE

Nogent
sur-Oise

GRANDIR . S'OUVRIR . TRANSMETTRE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du général de gaule
60180 Nogent-sur-Oise



Madame, Monsieur,

Vous souhaitez célébrer votre union à la Mairie de Nogent-sur-Oise.

Conformément à l'article 74 du code civil :

« Le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou l'un de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi. »

Afin de procéder à la publication des bans au domicile de chacun des futurs époux, il vous faudra remettre au service des affaires générales, les documents dont vous trouverez la liste ci-après.

TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE DES ORIGINAUX

DÉPÔT DU DOSSIER

Prendre rendez-vous en téléphonant en mairie au 03 44 66 30 30

Présence du couple **OBLIGATOIRE**

Un **délai de 6 semaines de traitement** sera nécessaire avant la célébration du mariage, après le dépôt de votre dossier en mairie.

Toute modification ou annulation devra faire l'objet **OBLIGATOIREMENT d'un écrit et être déposée en mairie en mains propres par un des époux, muni de sa pièce d'identité.**

Le jour et l'heure de la célébration ne pourront être définis que si le dossier est complet : à noter que vous avez le choix pour le jour de la célébration (hors dimanche et jours fériés) mais que **l'heure de la célébration sera défini par l'agent d'état-civil (un mariage toutes les 30 min et à la suite du précédent obligatoirement).**

TOUT DOSSIER INCOMPLÉT SERA REFUSÉ

DOCUMENTS ORIGINAUX

À REMETTRE AU SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

- ☐ Une **copie intégrale de l'acte de naissance ou l'extrait avec filiation daté de moins de 3 mois** (à demander à la mairie du lieu de naissance ou au service état-civil de Nantes selon la situation) ;
- ☐ Une **pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport...) ;
- ☐ Deux **justificatifs de domicile différents pour chaque époux datés de moins de 3 mois** (certificat d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer par un bailleur social, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe au nom et prénom des futurs mariés).

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE, NÉES À L'ÉTRANGER

- ☐ L'original de la **copie intégrale de l'acte de naissance ou de l'extrait avec filiation daté de moins de 6 mois (traduction de cet extrait** faite par un traducteur assermenté par une Cour d'Appel ou acte plurilingue, selon la situation) ;
- ☐ Un **certificat de coutume daté de moins de 6 mois** ;
- ☐ Un **certificat de célibat** ou de capacité matrimoniale **daté de moins de 6 mois** (fournis par le consulat ou l'ambassade).

Si l'autorité ne fournit pas ces certificats, lui demander une **attestation de non délivrance**.

Pour les personnes reconnues par l'OFPPA (réfugiés en France), le certificat de coutume et le certificat de célibat ne sont pas nécessaires.

- ☐ Une **pièce d'identité** (titre de séjour avec l'adresse postale à jour, passeport étranger...) ;
- ☐ Deux **justificatifs de domicile différents pour chaque époux datés de moins de 3 mois** (certificat d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer par un bailleur social, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe).

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉS, fournir en plus de vos justificatifs :

- ☐ Une **attestation sur l'honneur** de la personne qui vous héberge datée de **moins de 3 mois** ;
- ☐ Une **copie de sa pièce d'identité** ;
- ☐ Un **justificatif de domicile** à ses nom et prénom daté de **moins de 3 mois**.

SI VOUS CÉLÉBREZ VOTRE MARIAGE AU LIEU DE DOMICILE DE VOS PARENTS, fournir :

- ☐ Deux **justificatifs de domicile** à leurs noms et prénoms datés de **moins de 3 mois** (certificat d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer par un bailleur social, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe) ;
- ☐ La **copie de leurs pièces d'identité**.

SI VOUS ÊTES DIVORCÉ, fournir :

- ☐ Un **extrait d'acte de mariage** daté de **moins de 3 mois** portant la mention de divorce (à demander à la mairie de célébration du mariage).

SI VOUS ÊTES VEUF OU VEUVE, fournir :

- ☐ L'**acte de décès** du précédent conjoint.

SI VOUS ÊTES PACSÉS, fournir :

- ☐ La **convention de PACS** avec le visa de la mairie ou du notaire.

SI L'UN DES FUTURS ÉPOUX EST SOUS TUTELLE OU CURATELLE

il doit, avant le mariage, informer la personne chargée de la mesure de protection.

- ☐ Vous devez fournir un justificatif de cette information.

SI VOUS NE POSSÉDEZ PAS DE LIVRET DE FAMILLE ET SI VOUS AVEZ DES ENFANTS EN COMMUN, fournir :

- ☐ Les **actes de naissances** datés de **moins de 3 mois** (à demander en mairie du lieu de naissance).

SI VOUS FAITES UN CONTRAT DE MARIAGE DEVANT NOTAIRE

(à remettre au moins 15 jours avant la célébration)

- ☐ Un **certificat** l'attestant.
- ☐ Les **photocopies des pièces d'identité** des témoins

- ☐ Remplir le **dossier de mariage**.

- ☐ Apporter votre **livret de famille**, si vous en possédez un (au moins 15 jours avant la célébration).

- ☐ Si l'un des futurs époux a des difficultés avec la langue française (parler et/ou comprendre), **un traducteur assermenté est exigé le jour de la cérémonie** (fournir l'attestation de ce traducteur).

LES TÉMOINS DOIVENT ÊTRE AU MINIMUM 2 ET AU MAXIMUM 4 ET ÂGÉS DE PLUS DE 18 ANS

- ☐ Une **attestation d'identité pour chaque témoin** (imprimé fourni par la mairie)
- ☐ Un **justificatif d'identité** (Carte Nationale d'Identité, passeport...).

LIEU DE CÉLÉBRATION

Les mariages sont célébrés à l'Hôtel de Ville :

- **Salle des Mariages** (rez-de-chaussée)
- ou
- **Salle du Conseil** (premier étage), selon le nombre d'invités (pas de choix possible).

DÉPÔT DU DOSSIER : MAIRIE DE NOGENT-SUR-OISE - SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le service de l'Administration Générale sis à 74 rue du Général de Gaulle 60180, Nogent-sur-Oise pour l'instruction des dossiers du service de l'Administration Générale. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale (articles 1240 et suivants du Code Civil). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service de l'Administration Générale de la ville de Nogent-sur-Oise.

Les données sont conservées pendant une durée de 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : dag@nogentsuroise.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 74 rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise.

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du général de gaulle
60180 Nogent-sur-Oise

ATTESTATION SUR L'HONNEUR TÉMOINS DE L'ÉPOUX(SE) 1

LES TÉMOINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE MAJEURS

PREMIER TÉMOIN :

NOM : _____ Nom marital : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

DEUXIÈME TÉMOIN :

NOM : _____ Nom marital : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le service de l'Administration Générale sis à 74 rue du Général de Gaulle 60180, Nogent-sur-Oise pour l'instruction des dossiers du service de l'Administration Générale. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale (articles 1240 et suivants du Code Civil). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service de l'Administration Générale de la ville de Nogent-sur-Oise.

Les données sont conservées pendant une durée de 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : dag@nogentsuroise.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 74 rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise.

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du général de gaulle

60180 Nogent-sur-Oise

ATTESTATION SUR L'HONNEUR TÉMOINS DE L'ÉPOUX(SE) 2

LES TÉMOINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE MAJEURS

PREMIER TÉMOIN :

NOM : _____ Nom marital : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

DEUXIÈME TÉMOIN :

NOM : _____ Nom marital : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le service de l'Administration Générale sis à 74 rue du Général de Gaulle 60180, Nogent-sur-Oise pour l'instruction des dossiers du service de l'Administration Générale. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale (articles 1240 et suivants du Code Civil). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service de l'Administration Générale de la ville de Nogent-sur-Oise.

Les données sont conservées pendant une durée de 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : dag@nogentsuroise.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 74 rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise.

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du général de gaulle

60180 Nogent-sur-Oise

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ÉPOUX(SE) 1

Je soussigné(e) :

NOM : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Être domicilié(e) ou en résidence à :

Code postal : _____ Ville : _____

Fait à _____
le _____

Signature époux(se) 1

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le service de l'Administration Générale sis à 74 rue du Général de Gaulle 60180, Nogent-sur-Oise pour l'instruction des dossiers du service de l'Administration Générale. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale (articles 1240 et suivants du Code Civil). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service de l'Administration Générale de la ville de Nogent-sur-Oise.

Les données sont conservées pendant une durée de 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : dag@nogentsuroise.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 74 rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise.

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du général de gaulle
60180 Nogent-sur-Oise

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ÉPOUX(SE) 2

Je soussigné(e) :

NOM : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Être domicilié (e) ou en résidence à :

Code postal : _____ Ville : _____

Fait à _____
le _____

Signature époux(se) 2

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le service de l'Administration Générale sis à 74 rue du Général de Gaulle 60180, Nogent-sur-Oise pour l'instruction des dossiers du service de l'Administration Générale. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale (articles 1240 et suivants du Code Civil). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service de l'Administration Générale de la ville de Nogent-sur-Oise.

Les données sont conservées pendant une durée de 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : dag@nogentsuroise.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 74 rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise.

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du général de gaulle
60180 Nogent-sur-Oise

ATTESTATION DE CÉLÉBRATION DE MARIAGE

Délivrée à Nogent-sur-Oise, le _____

LE MARIAGE DE

M _____

&

M _____

SERA CÉLÉBRÉ À LA MAIRIE DE NOGENT-SUR-OISE

LE _____

À _____

Signature époux(se) 1



Signature époux(se) 2



Signature de l'officier
d'État-Civil



Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le service de l'Administration Générale sis à 74 rue du Général de Gaulle 60180, Nogent-sur-Oise pour l'instruction des dossiers du service de l'Administration Générale. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale (articles 1240 et suivants du Code Civil). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service de l'Administration Générale de la ville de Nogent-sur-Oise.

Les données sont conservées pendant une durée de 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : dag@nogentsuroise.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 74 rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise.

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du Général de Gaulle
60180 Nogent-sur-Oise

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ÉPOUX(SE) 2

Je soussigné(e) :

NOM : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Être domicilié (e) ou en résidence à :

Code postal : _____ Ville : _____

Fait à _____

le _____

Signature époux(se) 2

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le service de l'Administration Générale sis à 74 rue du Général de Gaulle 60180, Nogent-sur-Oise pour l'instruction des dossiers du service de l'Administration Générale. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale (articles 1240 et suivants du Code Civil). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service de l'Administration Générale de la ville de Nogent-sur-Oise.

Les données sont conservées pendant une durée de 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : dag@nogentsuroise.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 74 rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise.

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h00

HÔTEL DE VILLE - 03 44 66 30 30

74, rue du Général de Gaulle

60180 Nogent-sur-Oise